



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

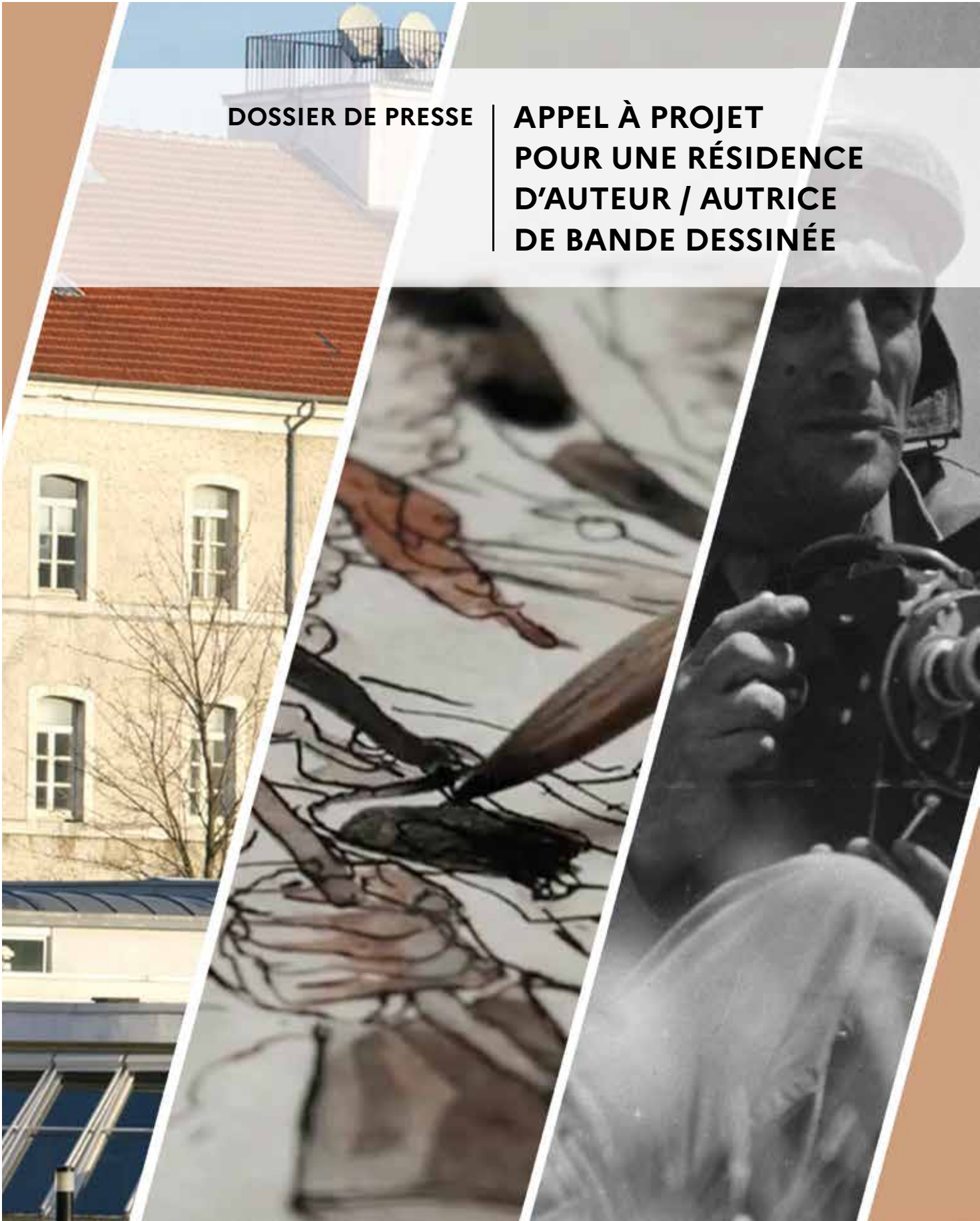
*Liberté
Égalité
Fraternité*

ecpa ▶ d

I M A G E S
D É F E N S E

DOSSIER DE PRESSE

APPEL À PROJET
POUR UNE RÉSIDENCE
D'AUTEUR / AUTRICE
DE BANDE DESSINÉE



SOMMAIRE

L'APPEL	p. 1
CONTENU DE LA RÉSIDENCE ET OPPORTUNITÉS POUR L'ARTISTE	p. 2
LE FORT D'IVRY-SUR-SEINE : UN ÉCRIN DE VERDURE AUX PORTES DE PARIS	p. 3
LA RÉSIDENCE AU FORT : DÉMARCHE ARCHITECTURALE DU PROJET	p. 4
L'ECPAD, LES RÉSIDENCES ET LES PROJETS ARTISTIQUES : RETOUR SUR LES PREMIÈRES EXPÉRIENCES	p. 6
L'HISTOIRE DE L'ECPAD	p. 10
CALENDRIER DE L'APPEL À PROJET ET MODALITÉS DE SÉLECTION	p. 12
LES PARTENAIRES	p. 13

L'ECPAD LANCE UN APPEL À PROJET POUR UNE RÉSIDENCE CONSACRÉE À UN AUTEUR OU UNE AUTRICE DE BANDE DESSINÉE EN PARTENARIAT AVEC L'ADAGP

Dans le cadre de l'année BD 20>21, l'ECPAD (Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense) inaugure une résidence d'artiste annuelle pluridisciplinaire en partenariat avec l'ADAGP (Société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques) et avec le soutien de la Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA) du ministère des Armées, dont la première occurrence est consacrée à un auteur ou une autrice de bande dessinée.

Cette première résidence a pour objet de raconter par la bande dessinée une histoire inspirée de faits réels historiques ou créée de toutes pièces à partir des archives de l'ECPAD ou de son histoire et de ses missions, notamment celles des « soldats de l'image ». Elle pourra également s'appuyer sur le lieu particulier et chargé d'histoire que représente le Fort d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne).

La résidence, d'une durée de trois mois, se déroule dans les locaux de l'ECPAD, installé au Fort d'Ivry depuis 1948.

À travers cette résidence, l'ECPAD souhaite encourager la création d'un auteur en lui permettant de travailler sur un projet personnel de bande dessinée destinée à être publiée et diffusée, faire connaître ses missions et ses archives, raconter et transmettre l'Histoire et le lien armée-nation.

L'ECPAD met à disposition du candidat un atelier-studio au sein du Fort d'Ivry et facilite son accès aux archives. L'ADAGP accompagne cette résidence avec une bourse de 2 000€ par mois.



Vues 3D de la résidence d'artiste de l'ECPAD.
© Nicolas Fournaise - Cabinet AdapEspace

CONTENU DE LA RÉSIDENCE ET OPPORTUNITÉS POUR L'ARTISTE

L'artiste sélectionné est accueilli dans les locaux de l'ECPAD, situés au Fort d'Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne), pour une période de trois mois. Cette période peut être fractionnée entre temps de recherche et temps de création, suivant un calendrier décidé au moment de la sélection.

L'ECPAD accompagne l'artiste dans ses recherches et ses démarches pour recueillir toutes les informations dont il a besoin afin de mener à bien son projet, en mettant notamment à sa disposition les dispositifs et opportunités suivants :

- **Accéder aux archives de l'ECPAD** : un référent du pôle de conservation et de valorisation des archives guide l'artiste pour la découverte et l'accès aux fonds tout en le conseillant. Il l'accompagne, au besoin, pour rencontrer des historiens, des réalisateurs, des photographes ou encore des professionnels issus du ministère des Armées, en lien avec le sujet de son projet.

- **Bénéficier du soutien financier de l'ADAGP**, qui délivre une bourse de vie de 2 000 € par mois de présence — soit un total de 6 000 € — pour faire face aux frais divers de l'artiste pendant la résidence.

- **Créer des planches originales**, à partir des archives photographiques et cinématographiques, des documents, voire des témoignages réunis dans le cadre des recherches menées par l'artiste au cours de la résidence.

- **Aider à l'édition du projet** grâce au soutien financier de la DPMA : la direction des patrimoines, de la mémoire et des archives du ministère des Armées peut apporter, dans le cadre de sa politique de soutien financier à l'édition, une contribution sous forme de coédition en partenariat avec un éditeur privé pour éditer l'œuvre réalisée dans le cadre de la résidence.

- **Restituer des temps forts de la résidence** : l'artiste est invité à témoigner de l'élaboration de son travail au cours de temps d'entretiens dédiés pendant la résidence qui permettront la réalisation d'un *making of*. Le film qui en résulte a vocation à être diffusé et à intégrer les archives de l'ECPAD. Enfin, en lien avec le département de la médiation et des publics, l'artiste peut être associé à une présentation de son œuvre sous la forme d'une exposition, d'une conférence ou d'une soirée-débat.

- **Faire l'expérience d'un tournage** : outre la découverte des métiers exercés au sein de l'ECPAD, l'artiste est invité à profiter d'une expérience de tournage au sein d'une équipe du pôle de production audiovisuelle, suivant le calendrier événementiel.

- **Participer à la vie culturelle de l'ECPAD** : l'artiste en résidence peut ponctuellement être associé à certaines actions de valorisation de l'établissement en lien avec le département de la médiation et des publics dans le cadre de ses partenariats avec les universités et les acteurs du monde culturel (musées, fondations, associations, festivals) comme des tables rondes, des rencontres, des projections etc.

- **Devenir un ambassadeur de l'ECPAD** : après sa résidence, l'artiste est invité, s'il le souhaite, à prolonger son expérience vécue et à partager son travail dans le cadre des manifestations liées à son domaine d'expression auxquelles participe l'ECPAD, notamment lors de présences en festival (Salon du Livre de Paris, Rendez-vous de l'Histoire de Blois, Festival international de la bande dessinée d'Angoulême, Quai des Bulles à Saint-Malo, etc.).

LE FORT D'IVRY-SUR-SEINE : UN ÉCRIN DE VERDURE AUX PORTES DE PARIS

Construit entre 1841 et 1846 sous le règne de Louis-Philippe, dans le cadre du plan de fortifications d'Adolphe Thiers, le Fort d'Ivry est un ancien élément de la ceinture défensive de Paris.

Situé en périphérie sud-est de Paris, il accueille l'ECPAD depuis 1948, qui portait alors encore le nom de Service cinématographique des armées (SCA).

D'une superficie de 11 hectares, le fort est composé de remparts boisés, d'espaces verts aménagés et arborés, de prairies et d'un bassin. C'est dans ce cadre particulièrement privilégié que l'artiste est accueilli.

Un studio-atelier meublé de 70 m², composé d'un salon-salle à manger, d'une cuisine équipée, d'une salle d'eau, d'une chambre et d'un espace de travail est mis à sa disposition. Fraîchement rénové et aménagé selon les normes d'accessibilité PMR, le logement est fonctionnel pour les personnes à mobilité réduite.

Le Fort d'Ivry-sur-Seine est desservi par le bus 132 (Bibliothèque François Mitterrand / Vitry-sur-Seine Cité Moulin Vert), la ligne 7 du métro (Mairie d'Ivry) et à proximité d'une gare du RER C (Ivry-sur-Seine). Enfin, une station Vélib' est située à l'entrée du fort.



LA RÉSIDENCE AU FORT

Démarche architecturale du projet

Pour accueillir les artistes au Fort d'Ivry-sur-Seine, l'ECPAD rénove un bâtiment en conférant une identité visuelle propre à « La Résidence au Fort ».

Le bâtiment étant situé en retrait, ses façades seront habillées d'un bardage de métal et de bois composite, afin de contraster avec le bâtiment mitoyen, qui réunit les services de la direction et du secrétariat général.

Cette rénovation s'inscrit dans une démarche de valorisation et de promotion de l'esprit « eco-logé arboré », le lieu étant entouré d'arbres. À l'intérieur sont réalisés deux studios-ateliers

d'artistes, dont l'aménagement est inspiré par l'univers ouvrier et la décoration des usines, dans un esprit loft : grands espaces et matières brutes conçues pour résister au temps (briques aux murs, suspensions industrielles, cloisons d'atelier, verrières et poutres métalliques).

Ces deux résidences d'artistes comporteront un espace de travail en mezzanine avec éclairage zénithal, donnant sur un séjour avec cuisine, un espace chambre séparée et une salle de douche avec toilette.

L'ensemble du bâtiment sera accessible aux PMR, hormis les mezzanines.



Vues 3D de la résidence d'artiste de l'ECPAD.
© Nicolas Fournaise - Cabinet AdapEspace



Vues 3D de la résidence d'artiste de l'ECPAD.
© Nicolas Fournaise - Cabinet AdapEspace



Vues 3D de la résidence d'artiste de l'ECPAD.
© Nicolas Fournaise - Cabinet AdapEspace

L'ECPAD, LES RÉSIDENCES ET LES PROJETS ARTISTIQUES : RETOUR SUR LES PREMIÈRES EXPÉRIENCES

En ouvrant ses archives à différentes expressions artistiques, l'ECPAD, dans le cadre de sa stratégie culturelle, s'est engagé dans une dynamique de création et a ainsi initié des projets artistiques dès 2017.

Eyes of war

À la faveur d'un partenariat avec La Comète – scène nationale de Châlons-en-Champagne et le festival international War on Screen / Faites des films, pas la guerre, l'ECPAD s'ouvre à la création avec un projet artistique mené par le duo d'artistes ©®. Christian Volckman et Raphaël Thierry ont créé une grande fresque picturale intitulée *Eyes of War*, à partir de photos d'archives de l'ECPAD et en exclusivité pour War on Screen 2017.



Février 1918 - Thann (Haut-Rhin).
Lors d'une visite du président du Conseil, des enfants alsaciens portant des masques à gaz sont photographiés en compagnie d'un vétérán, de fillettes en costume régional et d'instituteurs militaires.
© Gustave Alaux/ECPAD/Défense



Eyes of War par ©® - Christian Volckmann et Raphaël Thierry.
© CR, ECPAD, La Comète, 2017

Pierre Schoendoerffer, la peine des hommes
Raoul Coutard, j'ai pas une tête de mort

À la suite de la sortie nationale le 11 novembre 2015 du film de Laurent Roth *Les Yeux brûlés*, le réalisateur est accueilli au département de la postproduction de l'ECPAD afin de monter deux courts métrages documentaires expérimentaux à partir des rushes des interviews de Pierre Schoendoerffer et de Raoul Coutard, tournés en 1986. Ces deux opus, **Pierre Schoendoerffer, la peine des hommes** et **Raoul Coutard, j'ai pas une tête de mort**, sont devenus des créations à part entière présentées depuis 2017 dans de nombreux festivals en France comme à l'étranger.



Pierre Schoendoerffer dans un extrait du film
Schoendoerffer, la peine des hommes, réalisé par Laurent Roth.
© ECPAD/Photogramme

Warnimation

En 2018, dans le cadre des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale, une convention est signée entre l'école d'animation d'Angoulême l'@telier, La Comète – scène nationale de Châlons-en-Champagne et l'ECPAD autour du projet **Warnimation**, soit la réalisation de très courts métrages d'animation par les élèves, en lien avec les archives cinématographiques conservées à l'ECPAD.

Une série de neuf films d'une minute sont ainsi projetés en préambule des films en compétition au festival War on Screen / Faites des films, pas la guerre à Châlons-en-Champagne, puis au festival Movies on War à Elverum (Norvège).



Warnimation : extrait d'un film d'archive ayant inspiré le très court métrage *Face cachée* de Daphné Huang et Thomas Orville.
© ECPAD/Photogramme



Warnimation : *Face cachée*, de Daphné Huang et Thomas Orville
© L'Atelier, ECPAD, La Comète, 2018

Hammaguir, fragment spatial

En 2018, l'ECPAD et le Centre national d'études spatiales (CNES) signent une convention pour un partenariat culturel et scientifique dont l'un des volets prévoit une résidence d'artistes entre mars et septembre 2019 et dont l'objet est la création d'une œuvre audiovisuelle par les artistes Alexandre Larson et Julie Bellard. **Hammaguir, fragment spatial** est ainsi réalisé à partir de films de l'ECPAD et présentée à l'occasion de l'exposition *Dissipation*, organisée au CNES lors des Journées Européennes du patrimoine 2018.



Extrait du making-of *Hammaguir* : les artistes Alexandre Larson et Julie Bellard consultent des archives en lien avec Hammaguir.
© ECPAD/Photogramme



Extrait de la création audiovisuelle *Hammaguir, fragment spatial*, réalisée par Alexander Larson et Julie Bellard.
© CNES, ECPAD, 2018

L'HISTOIRE DE L'ECPAD

En février 1915, en réaction à la propagande par l'image conduite par l'Allemagne, le ministère de la Guerre crée la Section cinématographique de l'armée (SCA). Dirigée par Jean-Louis Croze, journaliste et auteur dramatique, elle est rattachée à la section d'information du Grand quartier général (GQG) et s'installe au n° 3 de la rue de Valois, à Paris, dans les locaux du sous-secrétariat des Beaux-arts. En avril 1915, la Section photographique de l'armée (SPA) est à son tour mise en place sous l'impulsion du ministère de la Guerre, de celui de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, et de celui des Affaires étrangères. Elle est officiellement créée par note du commandant en chef, le général Joffre, le 9 mai 1915. Sa direction est confiée au sous-lieutenant Pierre Marcel Levi (ancien professeur à l'École des beaux-arts) et est installée, conjointement à la SCA, rue de Valois. Cet organisme répond à des objectifs précis : alimenter en images la propagande et documenter tous les aspects de la guerre pour la constitution d'archives, comme les destructions ou le déroulement des opérations militaires. En mars 1917, la SCA et la SPA fusionnent et deviennent la Section photographique et cinématographique de l'armée (SPCA). À compter de ce moment, la réalisation des prises de vue se fait en binôme formé par un caméraman et un photographe.

La fin de Grande Guerre entraîne la dissolution de la SPCA. Toutefois, l'activité cinématographique dans les armées perdure entre

1920 et 1930 de façon diffuse, grâce à la création d'une nouvelle Section cinématographique de l'armée en 1920, d'un Service cinématographique de la Marine en 1936 et d'un Service cinématographique de l'armée de l'Air en 1937.

Une nouvelle structure est mise en place au début de la Seconde Guerre mondiale avec la création du Service cinématographique de l'armée (SCA) dès 1939. Avec l'avènement des appareils photographiques légers et maniables, les soldats de l'image sont au plus près du feu de la guerre et des populations qui la vivent. Après-guerre, les différents services fusionnent au sein du Service cinématographique des armées le 22 juillet 1946. Ce nouveau SCA s'installe au fort d'Ivry-sur-Seine en septembre 1948 (après deux années de réhabilitation des bâtiments). En France métropolitaine, les images réalisées contribuent à construire une identité de la défense nationale. Dans le même temps, des reporters sont envoyés en Indochine pour susciter l'adhésion de la nation à un conflit éloigné. Avec une économie de matériel généralement contrainte en opération, les opérateurs ne filment pas au hasard et réalisent des plans courts mais réfléchis, souvent en première ligne, qui aujourd'hui constituent des images emblématiques du conflit (opérations militaires et batailles comme celles de Na San ou Diên Biên Phu).



4 juin 1944, Rome (Italie).
Portrait, aux portes de Rome,
de Raymond Méjat, caméraman
du Service cinématographique
des armées (SCA),
équipé de sa caméra Le Blay.
© Jacques Belin/ECPAD/Défense



23 mai 2017, Gao.
Portrait en tenue de combattant de la sergent-chef Elise, photographe opérationnelle au sein de l'équipe image Barkhane et en France, photographe à l'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD).
© Mathieu Müller/ECPAD/Défense

Pendant la guerre d'Algérie, les équipes bénéficient d'un monopole quasi exclusif dans la réalisation des images dites « opérationnelles ». Il s'agit avant tout d'images de propagande présentant le rôle positif de la France dans l'administration du territoire et des populations (santé, éducation, construction d'infrastructures), les combats sont relégués aux marges pour souligner davantage les captures de prisonniers ou des actions psychologiques menées auprès des civils.

Le service prend le nom d'Établissement cinématographique des armées (ECA) en 1961, puis d'Établissement cinématographique et photographique des armées (ECPA) en 1969. Missionné principalement pour réaliser des films d'instruction et d'information plus institutionnels, l'ECPA suit les armées en temps de paix mais également lors des interventions militaires françaises hors du territoire national. En effet, dans les années 1970-1980, les équipes de reporters de l'ECPA participent aux opérations à Kolwezi (ex-Zaïre), au Liban ou au Tchad.

Au début des années 1990, l'utilisation de la transmission par satellite des images vidéo analogiques révolutionne les pratiques. Pendant la guerre du Golfe, les opérateurs de prise de vues envoient directement leurs sujets. Les années suivantes, ce système de transmissions permet aux opérateurs de l'armée française de témoigner de l'action des forces armées françaises dans les combats ou auprès des populations civiles au Rwanda, en ex-Yougoslavie ou encore au Kosovo.

Depuis le début des années 2000, au moment où l'ECPA devient un établissement public administratif (EPA) et prend le nom d'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD), la technologie numérique remplace la technologie analogique. Les soldats de l'image, engagés en Afghanistan ou au Mali, ont la possibilité de publier leurs productions de manière quasi instantanée, et après validation de l'état-major des armées (EMA), de voir celles-ci diffusées à la télévision ou dans la presse. En 2013, le ministère de la Défense fait le choix de créer au sein de l'ECPAD une École des métiers de l'image (EMI) destinée à assurer la formation des techniciens de l'image du ministère dans les domaines photo, vidéo-son-lumière, digital, médias sociaux et écritures audiovisuelles.

En un peu plus d'un siècle, le visage des conflits dans lesquels l'armée française a été engagée a profondément changé. Parallèlement, les contraintes techniques ont évolué, ouvrant la voie à une production plus importante, et l'expertise des opérateurs des armées leur permet, en toutes circonstances, de capter des images pour l'information et de témoigner pour la mémoire. Leurs images sont autant de fenêtres ouvertes sur l'Histoire.

CALENDRIER DE L'APPEL À PROJET ET MODALITÉS DE SÉLECTION

30 novembre 2021 : date butoir de dépôt des candidatures. Tout auteur, dessinateur ou dessinateur-scénariste, ayant déjà publié deux albums à compte d'éditeur, peut répondre à l'appel à projet, sans limite d'âge. Tous les dossiers reçus avant la limite de dépôt seront étudiés par un comité de sélection.

23 décembre 2021 : annonce de la sélection de cinq dossiers finalistes et commande (rémunérée) de pièces additionnelles.

31 janvier 2022 : date butoir de remise des pièces additionnelles avant un entretien de 20 minutes de chacun des cinq finalistes, avec un jury composé de trois représentants de l'ECPAD, d'un représentant de la DPMA et de deux représentants de l'ADAGP.

28 février 2022 : réunion du jury.

Deuxième ou troisième trimestre 2022 : accueil de l'artiste pour une résidence d'une durée de trois mois, au Fort d'Ivry.



Extrait du documentaire *Là où poussent les coquelicots* de Vincent Marie, consacré aux auteurs de bandes dessinées qui ont fait de la Première Guerre mondiale le sujet de leur récit graphique, 2016.
© Vincent Marie / Kanari films – France 3 Nord Est – TVS Monde / ECPAD

Les informations et la liste des documents à joindre
au dossier de candidature sont à consulter dès à présent sur
www.ecpad.fr

LES PARTENAIRES



L'Établissement de communication et de production audiovisuelle de la Défense (ECPAD) est l'héritier direct des sections photographique et cinématographique des armées créées en 1915.

Installé au Fort d'Ivry-sur-Seine depuis 1946, l'ECPAD conserve 14 millions de photos et 94 000 heures de films. Ces fonds sont constamment enrichis par la production des opérateurs de l'ECPAD, les versements des organismes de la Défense et les dons des particuliers.

L'ECPAD valorise ses fonds par des expositions, des coproductions de films documentaires, l'édition de livres et de DVD. Il propose également des actions pédagogiques et scientifiques à destination des universitaires et du monde de l'enseignement.



Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives (DPMA)

La Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives est en charge de la politique culturelle du ministère des Armées. Elle détermine et finance les actions nécessaires à la gestion et à la valorisation de ce riche patrimoine.

Elle développe notamment, en partenariat avec de prestigieuses maisons d'édition, une politique de publications qui garantit la qualité des ouvrages auxquels le ministère choisit de s'associer.



L'ADAGP est la société d'auteurs française pour les arts visuels. Elle perçoit et répartit les droits d'auteur pour près de 200 000 artistes dans le monde dont 15 500 sur le territoire français.

Elle gère notamment les droits collectifs (droits de photocopie, rémunération pour copie privée, retransmission par câble, satellite et ADSL, prêt en bibliothèque, usages pédagogiques...) pour plus de 1 000 auteurs de BD et de manga membres de l'ADAGP. La société d'auteurs collecte également le droit de suite en cas de revente de planches et dessins originaux sur le marché de l'art (maisons de ventes ou galeries).

À travers son programme d'action culturelle, l'ADAGP encourage la scène créative en initiant et/ou en soutenant financièrement des projets propres à valoriser les arts visuels et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.

CONTACT PRESSE

ECPAD

2 à 8 route du fort - 94205 Ivry-sur-Seine

www.ecpad.fr



01 49 60 58 68 / 06 45 75 48 86



communication@ecpad.fr



www.ecpad.fr